

## Aide pour dissertation en droit constitutionnel

Par **Amnesty**, le **10/10/2010** à **22:32**

Bonjour à tous!

Notre gentil intervenant en cours nous a donné la dissertation suivante :

"L'état fédéral est-il la forme de l'état moderne?"

Après une longue réflexion, j'ai établi le plan suivant :

[i:1lu4rfk1]En introduction : [/i:1lu4rfk1]

-[b:1lu4rfk1]En accroche[/b:1lu4rfk1], je compte parler de l'évolution des états unitaires vers des états fédéraux en m'appuyant sur l'Union Européenne.

-[b:1lu4rfk1]Définir[/b:1lu4rfk1] le terme d'État fédéral.

-[b:1lu4rfk1]Problématique [/b:1lu4rfk1]: L'état fédéral apparaît-il comme le modèle unique d'état de nos jours?

[i:1lu4rfk1]Le plan : [/i:1lu4rfk1]

I - L'état fédéral en évolution

A) L'expansion du fédéralisme  
exemple: Union européenne

B) grandes puissances = états fédéraux  
exemple: États-Unis, Canada

II- Les limites de cette évolution

A) Persistance des états unitaire  
La France avec malgré tout une décentralisation qui ne cesse d'augmenter

B) Le fédéralisme qui échoue  
La Belgique

Voilà, je sais bien que mon plan n'est pas super mais je ne sais pas trop par où partir. Le sujet m'intéresse certes mais j'ai l'impression de partir dans tout les sens et que mon plan soit un peu léger.

Merci à l'avance de vos réponses.

P.S: Je ne cherche pas à ce qu'on me donne un plan tout fait, je veux juste comprendre comment je pourrai répondre à la question donné.

Par **x-ray**, le 11/10/2010 à 14:22

Bonjour,

Que comprends-tu par "Etat moderne" ? Il me semble que tu entends par cette expression "Etat contemporain", "actuel"...Or, on parle d'Etat moderne en référence à la période (historique) moderne (après le Moyen-Age), c-à-d la période où l'Etat s'est consolidé dans ses formes actuelles.

Donc, le sujet est complexe et ambigu, car on peut aussi le comprendre dans ton sens.

Pour le reste :

- ton plan ne réponds pas à ta problématique. Il fait un peu catalogue d'Etats.
- Le I-B est risqué : lier "grande puissance" et "Etat fédéral" souffre de nb contre-exemples : la chine n'est pas officiellement un Etat fédéral, le Japon, la Grande-Bretagne, la France non plus...(quoique pour cette dernière, on peut à peine parler de grande puissance...)
- Fais attention, l'UE n'est pas (encore) un Etat.

De manière générale, je pense que l'on te demandais en quoi l'Etat fédéral, au regard du droit constitutionnel classique, peut apparaître comme étant plus moderne que l'Etat unitaire. La question à se poser, c'est de savoir quels sont les caractéristiques de l'Etat fédéral qui en font "[b:379umb09]la forme de l'Etat moderne[/b:379umb09]". A la volée, on peut parler d'une démocratie plus proche du citoyen, d'un contrôle de constitutionnalité apparu plus tôt dans cette forme d'Etat (MArbury c/ Madison aux States) qu'au sein des Etats unitaires, etc...

Mais si tu ne le sens pas, garde ce que tu as fait, mais explique bien dans ton intro ce que tu entends par "Etat moderne".

Amicalement

Par **x-ray**, le 11/10/2010 à 14:52

Je reviens pour te dire que si tu choisis de considérer le terme d'Etat "moderne" comme Etat contemporain, moderne au sens du contraire de "has been", tu peux dans ton intro l'expliquer en citant le livre du sociologue Michel Crozier "Etat moderne, Etat modeste" (1987). Il entend "Etat moderne" au sens d'Etat efficace, d'Etat modernisé. Si ça peut te permettre de défendre ta propre définition...

Par **Amnesty**, le 11/10/2010 à 16:20

Pour commencer merci de tes réponses.

Effectivement je n'ai pas vu la dissertation de ce côté.

Je re-posterai un plan mieux bâti dans les jours qui suit (histoire de faire quelques recherches et de réfléchir mieux à la bibliothèque)

Je te remercie de ta précieuse aide.

See you later!

Par **adou**, le **24/10/2017** à **20:39**

fédéralisme et décentralisation

Par **LouisDD**, le **24/10/2017** à **21:58**

Bonjour

<http://www.juristudiant.com/forum/charte-de-bonne-conduite-a-lire-avant-de-poster-t11.html>

Au revoir.

Par **Xdrv**, le **24/10/2017** à **22:20**

Bonsoir, vous organisez une partie de Kamoulox ici ?

Dans ce cas là je tente ma chance : rétroactivité constitutionnelle